



# SSP ENSEIGNEMENT

LETTRE D'INFORMATION DU SYNDICAT DES SERVICES PUBLICS

## ÉCOLE INCLUSIVE: MESURES NÉCESSAIRES

N°58 FÉVRIER 2024

L'année dernière, les organisations représentatives de l'école obligatoire (SSP, SUD et SPV) ont rendu publics les résultats d'une vaste enquête sur la réalité de l'école à vocation inclusive. Près de 2000 réponses ont été recueillies, mettant en lumière des enseignements importants: les démarches pour obtenir de l'aide sont de plus en plus complexes et lourdes, persiste un manque de moyens pour remplir les missions de l'école, des collègues font face à des refus d'aide, surtout au cours des premières années scolaires. Aux conditions d'enseignement déjà dégradées s'ajoute une tension persistante entre les deux missions de l'école : sélectionner et faire progresser tou-tes les élèves, cela implique une forte pression sur les enseignant-e-s, en particulier pour les titulaires de classe et le temps partiel, et altère la qualité de l'enseignement. Les syndicats ont ainsi revendiqué la tenue d'assises avant l'été 2023, un plan d'action cantonal, un changement

de paradigme basé sur la logique des besoins plutôt que sur la gestion de la pénurie de moyens, et l'ouverture de négociations sur le temps de travail, notamment pour les titulaires de classe. Le chef du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF) a réuni une plateforme sur l'école inclusive en juin 2023. Il y a présenté quelques mesures prévues pour la dernière rentrée et évoqué le projet de poursuivre les travaux pour avancer sur des mesures à mettre en œuvre à la rentrée 2024, tant il était clair que les difficultés auxquelles l'école vaudoise fait face sont conséquentes.

Cette intention a été confirmée lors de la conférence de presse de rentrée du DEF en août 2023, lors de laquelle le travail de la plateforme "école inclusive" à venir en 2023-2024 a été mis en exergue.

À ce jour, notre syndicat constate que l'engagement à poursuivre les travaux pour apporter des améliorations à l'école inclusive n'est pas encore

concrétisé et que les dispositions prises ne règlent pas de manière significative les difficultés rencontrées.

Afin d'éviter de nous retrouver à nouveau associé-e-s trop tardivement à un projet déjà complètement ficelé, nous avons instamment demandé l'ouverture d'un espace de négociation autour de la mise en œuvre de l'école inclusive à la DGEO et à la DGEP.

En résumé, le SSP constate que la mise en œuvre de cette réforme très importante pose d'énormes difficultés dans les établissements, en particulier au détriment des élèves et du personnel. Les besoins sur le terrain sont urgents et nous demandons des avancées significatives sur trois axes :

1. Simplifier le dispositif.
2. Renforcer les dotations.
3. Orienter le système vers un soutien concret directement dans les classes (moins d'étiquetage).



## Maturité gymnasiale

# RÉVISION DU PEC

**L**a révision de la maturité gymnasiale est à bout touchant sur le plan fédéral. Après l'adoption de son règlement et de son ordonnance, le plan d'études cadre (PEC) doit entrer en vigueur le 1er août 2024. Pour le canton de Vaud, cette révision implique le passage à 4 ans de gymnase. Elle pourrait provoquer des changements majeurs de la formation, de l'école obligatoire et du postobligatoire peu après 2030.

La consultation sur le PEC fédéral a constitué l'occasion de réfléchir et débattre autour des enjeux syndicaux, politiques et pédagogiques de cette future formation. Le SSP Vaud - comme le SSP national (via l'USS) - a, pour ce qui est du PEC fédéral, porté une attention particulière à la question de l'enseignement des domaines transversaux (aspects de contenu et syndicaux) ainsi qu'aux compétences "personnelles non cognitives" potentiellement très problématiques. De larges parties de notre positionnement (et de celui remonté des établissements) ont été reprises - avec quelques nuances - dans la réponse du canton. Le SSP Vaud a, par ailleurs, adressé un courrier au Chef de département revenant sur deux points directement liés à cette révision.

Tout d'abord, le nouveau PEC met en évidence, lui aussi, la nécessité des quatre ans de gymnase suivant onze ans d'école obligatoire. L'ampleur des connaissances, compétences et aptitudes à acquérir augmente en effet notablement, en particulier par le renforcement des enseignements et domaines transversaux. Le "modèle mixte dit 10+4 / 11+4" annoncé par M. Borloz, qui supprimerait une année d'école obligatoire pour certain·e·s élèves, serait donc une erreur crasse. Il est inconcevable que le cursus gymnasial débute par une première année de « rattrapage » des enseignements qui ne pourrait plus être dispensés et consolidés à l'école obligatoire.

Ensuite, le SSP met en évidence les nettes contradictions de la directive édictée par les directions générales concernant les "débats électoraux" avec les objectifs du PEC pour l'enseignement de l'Éducation à la citoyenneté. Ceci met les enseignant·e·s dans une position inextricable. Notre syndicat exige, une nouvelle fois, le retrait immédiat de cette directive. Des résolutions, adressées à M. Borloz, ont été votées très largement dans 6 gymnases sur ces deux sujets. Pour l'heure, ce dernier qui - une fois n'est pas coutume - a répondu au courrier, n'a pas signifié de volonté de remettre en question que ce soit le modèle 10+4/11+4 que ce soit l'interdiction des débats. Mais les voix des professionnel·les de l'école, portées par les syndicats, ne pourront pas être ignorées.

**Retrouvez sur notre site l'ensemble des réponses et courriers cités dans cet article.**

## Semi-généralistes au secondaire I

# RÉGULARISATION EN PERSPECTIVE

**A** l'occasion de l'annonce de l'ouverture par la HEP d'une nouvelle filière "Bachelor + Master secondaire I", le SSP a demandé à la direction de la HEP et au chef du DEF l'ouverture de négociations pour que les enseignant·e·s semi-généralistes qui enseignent encore en 9-11S (environ 150 personnes) voient leur situation régularisée.

Ces personnes, qui ont démontré leurs compétences, ne bénéficient toutefois pas d'une reconnaissance suffisante puisqu'elles ont un statut différent de celui de leurs collègues qui enseignent au même niveau. Leur pensum est plus élevé (28 périodes) et leur colocation inférieure (11/12 A). L'arrivée dans les prochaines années des diplômé·e·s de la nouvelle filière « Bachelor + Master secondaire I », avec un profil très proche des actuel·le·s semi-généralistes, va induire une situation encore plus inéquitable.

Afin d'éviter ces inégalités, notre syndicat a demandé la mise sur pied, sur une base volontaire, d'un dispositif permettant aux actuel·le·s semi-généralistes d'obtenir le diplôme de la nouvelle filière et d'accéder ainsi de plein droit au statut d'enseignant·e secondaire I.

La HEP nous a reçu·e·s pour nous exposer un projet de formation complémentaire permettant l'acquisition de ce statut. Il s'agirait d'un dispositif dans lequel les candidat·e·s se verraient reconnaître, pour la plupart, des crédits disciplinaires, devraient soumettre un mémoire, et valider un module de mémoire et un autre module à définir (pour environ 30 crédits au total).

La mise en place concrète de ce dispositif dépend désormais de la position du DEF, qui doit en valider les contours et les impacts financiers. La première volée pourrait débiter le cursus à la rentrée 2024.

Les personnes concernées sont invitées à s'annoncer sans délai au secrétariat du SSP.

---

### CAISSE DE PENSIONS DE L'ETAT DE VAUD (CPEV)

**" QUELLE RETRAITE POUR LES  
EMPLOYÉ·E·S DE L'ETAT DE VAUD DÈS  
2025?  
VERS DEUX ANS DE TRAVAIL EN  
PLUS?"**

SOIRÉE D'INFORMATION (OUVERTE À TOU·TE·S)  
**LUNDI 4 MARS 19H30**  
MAISON DU PEUPLE  
SALLE JEAN VILLARD-GILLES

---



# OUI À LA 13ÈME RENTE NON À EFAS

L'actualité politique des prochains mois est riche en enjeux fondamentaux pour la lutte contre les inégalités sociales. Le SSP est particulièrement engagé sur deux fronts : D'une part, le référendum contre la nouvelle révision de la LAMAL, connu sous le nom d'EFAS. D'autre part, la votation du 3 mars sur l'initiative pour une 13ème rente AVS. Le point sur ces deux combats.

## Contre EFAS

Le 22 décembre, le Parlement fédéral a adopté EFAS. Ce projet est tout droit sorti des cuisines de CURAFUTURA, le puissant lobby des grandes caisses-maladies.

EFAS approfondit la logique de désengagement de l'État dans le domaine de la santé en confiant aux caisses-maladies le soin d'assurer la prise en charge des hôpitaux, des médecins de ville (ambulateurs) et désormais des aîné-e-s (EMS). Les cantons seraient contraints de verser aux caisses 11 milliards de francs de leurs budgets, induisant une perte de contrôle public.

Les soins dits de longue durée (EMS) sont appelés à prendre de l'importance dans l'avenir et vont entraîner avec EFAS une hausse des primes d'assurance-maladie selon les propres pronostics de la faitière Santéuisse. Or ce transfert n'est socialement pas neutre puisque, contrairement à l'impôt, les primes sont payées par tête, sans égard pour la capacité financière de l'assuré-e. Les entreprises ne versent par ailleurs pas un centime de prime. EFAS substituerait donc à la solidarité cantonale le prélèvement le plus antisocial qui puisse exister.

Enfin et surtout, EFAS prévoit la mise en place d'un tarif englobant, reproduisant ainsi à plus large échelle les problèmes dont souffrent les hôpitaux publics depuis 2012 : Sous-dotation pour les institutions publiques devant fonctionner comme hôpital de dernier recours, grands profits pour les cliniques privées, immense pression sur les personnels de santé et dégradation de la qualité des soins pour les patient-e-s.

La soumission du secteur de la santé à une logique marchande et au pouvoir des caisses est inacceptable. EFAS est

une régression sociale et démocratique, en sus d'être une source de mal-être pour les patient-e-s et une détérioration des conditions de travail pour les personnels de santé. S'opposer à un tel projet va de soi pour le SSP. Ce référendum offre par ailleurs une possibilité de lever le voile sur un système de financement et de gestion des soins qui ne répond pas aux besoins des patient-e-s et malmène le personnel.

Défaire EFAS est par ailleurs une étape fondamentale pour s'opposer au processus de démantèlement du système de santé et à la démolition des hôpitaux et EMS publics.

**SIGNEZ ET FAITES SIGNER LE RÉFÉRENDUM.**

## Pour une 13ème Rente

Le débat sur la pertinence et la "faisabilité" d'une 13ème rente pour les bénéficiaires de l'AVS bat son plein. Le point sur les arguments qui font qu'il faut voter oui à la 13e rente.

**Les finances de l'AVS vont bien.** Tous les scénarios catastrophes en matière de finances de l'AVS se sont révélés faux. Depuis sa mise en place en 1948, la fortune de l'AVS n'a fait que croître: aujourd'hui, le fonds de l'AVS cumule près de 50 milliards de francs de fortune. Les impôts n'augmenteront pas à cause de l'AVS. Selon les prévisions officielles (pourtant systématiquement pessimistes), en 2026, l'AVS réalisera un excédent de 3,5 milliards de francs. La 13e rente peut être financée et, au besoin, il suffirait d'augmenter les cotisations paritaires de 0,4% pour les salarié-e-s et autant pour les employeurs.

**Une 13e rente nécessaire.** La 13e rente est une mesure juste et simple pour augmenter le pouvoir d'achat des retraité-e-s, qui recevraient, sans démarches

ni justificatifs, un supplément annuel correspondant à leur rente AVS mensuelle, soit en moyenne 1800 francs. L'initiative précise que le droit aux prestations complémentaires ne serait pas réduit pour celles et ceux qui les perçoivent. Pour la majorité des retraité-e-s, en particulier pour les femmes dont un quart n'a que l'AVS pour vivre, ce montant est loin d'être négligeable. Certes, la 13e rente ne permettra toujours pas de répondre au mandat constitutionnel qui dit que l'AVS doit «couvrir les besoins vitaux de manière appropriée». Et l'initiative ne résoudra pas la question des inégalités sociales et de genre. Mais une 13e rente soulagerait le porte-monnaie de la majorité des retraité-e-s qui ont subi, comme tout le monde, la hausse des prix, des loyers et des primes de l'assurance-maladie.

**Un plus pour tout le monde.** L'immense majorité des retraité-e-s profiterait de la 13e rente, ce qui n'a rien à voir avec une prétendue politique de l'arrosoir. Par cet argument, la droite prétend vouloir aider celles et ceux qui en ont vraiment besoin, alors qu'elle refuse toujours toute mesure sociale. Surtout, l'AVS est une assurance sociale, dont le principe de base est la solidarité: entre les générations, puisque les jeunes ne sont finalement que les retraité-e-s de demain, et entre les bas et les hauts revenus, puisque tout le monde paye les cotisations sur l'entier de son salaire et tout le monde reçoit une rente, mais plafonnée. L'apport financier des très riches à l'AVS est supérieur à ce qu'ils reçoivent en termes de rentes et c'est la principale raison de leur opposition idéologique à l'AVS.

**VOTEZ OUI À LA 13e RENTE LE 3 MARS**



# BRÈVES SYNDICALES

## R ENCONTRE AVEC LE DEF: À SUIVRE...

Les trois organisations représentant les enseignant-e-s (SSP; SUD; SPV) ont été conviées par le chef du Département à la première séance d'une plateforme de discussion entre le DEF et les syndicats.

Au vu du nombre de dossiers en souffrance avec le DEF et les différentes directions générales, cette séance était plus que nécessaire. Elle n'a pas apporté toutes les réponses aux questions en suspens mais a au moins permis d'avoir quelques informations, les principales étant:

- La publication prochaine d'une directive sur l'allaitement. Nouvelle réjouissante tant il est difficile de faire simplement respecter les droits des femmes qui allaitent dans de nombreux établissements scolaires.
- L'avancée du dossier concernant le statut des enseignant-e-s en art visuels et musique dans le postobligatoire et leur passage à un statut de 22 périodes (contre 25 actuellement).

Plus inquiétant par contre, la présentation du cadre légal qui nous a été faite a soulevé de gros désaccords quant à la liberté d'expression et aux droits syndicaux. Le DEF défend en effet des positions en décalage avec les standards que nous défendons ainsi qu'avec les bases légales et constitutionnelles.

## P OST-OBLIGATOIRE: FACE AU NUMÉRIQUE

En novembre, la DGEP et les représentants de l'USI ont présenté aux organisations syndicales le projet de mise en oeuvre de l'éducation numérique au postobligatoire: un questionnaire aux enseignant-e-s du secondaire II, la sélection de quatre établissements pilotes dès la rentrée et la généralisation du projet sur les 4 années suivantes.

Le SSP a réagi à ce questionnaire\*: contrairement à ce qui était annoncé, il ne se limite pas aux «pratiques actuelles», mais laisse une large place aux «besoins du personnel enseignant en termes d'infrastructures informatiques, d'applications et plateformes pédagogiques ainsi que de formation». Le SSP dénonce des questions presque toutes orientées positivement à l'égard du numérique dont les vertus semblent indiscutables. Il a aussi critiqué la confusion entre l'outil ordinateur (préparation des cours) et les usages pédagogiques du numérique.

Difficile alors de croire à la volonté d'une véritable collaboration affichée par les responsables du projet. Loin d'une logique opposant technophiles et technophobes, le SSP revendique des discussions collectives, notamment sur les lieux de travail, à propos des enjeux du numérique et une prise en considération de l'expertise des professionnel·les concerné·e·s (apport pédagogique, santé environnement, protection de la sphère privée, etc.) avant toute implémentation du projet.

\* Position du SSP:



### PLUS D'INFORMATIONS SUR LES CAMPAGNES

Référendum EFAS



Initiative 13 ème rente



## INFORMATIONS - ADHÉSION

Le SSP-Enseignement est le groupe du Syndicat suisse des services publics qui réunit les enseignant-e-s du canton de Vaud, sans distinction de statut, de l'école obligatoire et du postobligatoire. Le SSP regroupe dans tout le pays plus de 35 000 salarié-e-s accomplissant des tâches d'intérêt public (enseignement, administration, santé, social,...) dont près de 5000 enseignant-e-s. Il est membre de l'Union syndicale suisse.



## RÉDACTION

Comité SSP-Enseignement.

SYNDICAT DES SERVICES PUBLICS  
AVENUE RUCHONNET 45  
CASE POSTALE 1324  
1001 LAUSANNE  
T 021 341 04 10 / F 021 341 04 19  
VAUD@SSP-VPOD.CH

Pour plus d'informations sur nos activités, consulter les anciennes lettre d'informations et trouver les prises de position du SSP:

[HTTP://VAUD.SSP-VPOD.CH](http://VAUD.SSP-VPOD.CH)

**FACEBOOK: SYNDICAT SSP VAUD**